

Lettre de Harm-Geert Buiters au président du Conseil de la CEE (Bruxelles, 22 juin 1962)

Légende: Dans cette lettre du 22 juin 1962, le secrétaire général du Secrétariat syndical européen Harm-Geert Buiters manifeste, au président du Conseil de la Communauté économique européenne (CEE), l'opposition de son organisation à l'ouverture de négociations entre la CEE et le régime dictatorial portugais.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Fonds CEE et CEEA, CM2. CM2 1963. Pièces concernant les relations de la CEE avec le Portugal, CM2/1963-986.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_harm_geert_buiters_au_president_du_conseil_de_la_cee_bruxelles_22_juin_1962-fr-11f5c68f-fb3b-4514-9e11-858b7441a795.html

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Lettre de Harm-Geert Buitter au président du Conseil de la Communauté économique européenne (Bruxelles, 22 juin 1962)

SECRETARIAT SYNDICAL EUROPEEN CISL

Bruxelles, le 22 juin 1962

Au Président du Conseil
de Ministres de la Communauté
Economique Européenne
2, rue Ravenstein
BRUXELLES

Aux bons soins de Monsieur CALMES, Secrétaire général

Monsieur le Président,

Je me permets de joindre à la présente un exemplaire français et un exemplaire allemand de la résolution sur le Portugal qui a été adoptée au cours de la dernière réunion de notre Comité exécutif à Genève les 13 et 14 juin 1962.

Nous restons convaincus que les Membres du Conseil de Ministres n'admettront pas que des pays soumis à un régime pareil à celui de l'actuel gouvernement portugais entrent dans une communauté qui trouve sa première justification dans le renforcement de notre monde libre.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette question et je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

H.G. BUITER
Secrétaire Général

Annexes : 2

Résolution sur le Portugal

Au cours de sa session des 13 et 14 juin 1962 à Genève, le Comité exécutif du Secrétariat syndical européen, auquel sont affiliés les syndicats libres des six pays du Marché commun, rappelant sa position à l'égard de la demande de l'Espagne de Franco, a adopté la prise de position suivante sur la récente tentative du Portugal d'ouvrir des négociations avec la C.E.E. en vue d'arriver à une collaboration plus étroite avec la Communauté :

Le Comité exécutif considère comme tout à fait exclue la possibilité d'établir un régime particulier de relations avec le Portugal actuel, que ces relations soient basées sur l'adhésion, l'association ou toute autre forme de collaboration. Il rappelle que la Communauté a été créée en vue de renforcer la démocratie occidentale et il rejette avec force les tentatives d'anéantir ce fondement démocratique en admettant un pays à régime dictatorial.

Il rappelle également la façon dont les forces démocratiques sont poursuivies au Portugal ainsi que les actes de terreur récemment commis par le gouvernement de ce pays contre les ouvriers en lutte pour leurs droits les plus élémentaires. Il souligne l'impossibilité d'admettre dans la Communauté un pays qui, dans ses colonies africaines, pratique une politique de violence qui soulève l'indignation dans l'opinion publique mondiale ; cette dernière circonstance est d'autant plus grave qu'un des objets essentiels du Traité est précisément de nouer des relations de coopération avec les Etats nouvellement indépendants d'Afrique.

Le Secrétaire général est chargé de faire connaître cette prise de position au Conseil des ministres de la C.E.E., à la Commission de la C.E.E. ainsi qu'à l'Assemblée parlementaire européenne.

14 juin 1962

[...]